

## **COMPTE RENDU**

### **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29JUN 2020**

**Etaient présents :** BEAUFRETON Nicole, HERAULT Marielle, BABARIT Cyrille, COMBE Pierre, LUCIEN Stéphanie, GRENEE Véronique, CHERON Marie-Eve, BILLAUD Sophie, HURTEAU Philippe, HURTEAU Laurent, MAUDET Nicolas, DEVAUD Angélique, ROY Hervé, BLANCHARD Nathalie.

**Absents excusés :** /

**Absents ayant donné procuration :** WERTH Laurent (pouvoir à Nicole BEAUFRETON)

**Secrétaire de séance :** Cyrille BABARIT

#### **I COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 18 JUIN 2020**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du 18 juin 2020.

#### **II PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE MALLIEVRE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU RESTAURANT ET PERISCOLAIRE**

Il est donné lecture au conseil municipal des charges de fonctionnement relatives au restaurant scolaire et à l'accueil de loisirs pour l'exercice 2019 :

Redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitatives	955,44 €
Energie-Electricité	11 647,62 €
Eau	948,10 €
Entretien du bâtiment	5 257,87 €
Personnel	1 495,00 €
Entretien matériel-petites fournitures-consommables	7 061,24 €
<b>TOTAL</b>	<b>27 365,27€</b>

Il est précisé que ces deux structures accueillent des enfants de la commune de Mallièvre.

Le Conseil Municipal, vu la rencontre avec les élus de Mallièvre, se prononce favorablement au montant d'une participation à hauteur de 10 % des coûts de fonctionnement pour la commune de Mallièvre soit 2 736 euros.

### III VOTE DES SUBVENTIONS

Associations	Subventions votées
Les Petits Lutins Accueil de Loisirs Treize-Vents	17 090.00 €
Familles Rurales Restaurant scolaire Treize-Vents	11 000.00 €
Vent d'Eveil - St Malo du Bois	153.,00 €
Dojo St Laurent Sur Sèvre	153.00 €
Pélicans Gym - Les Epesses	170.00 €
Ecole de musique Castel - Les Epesses	153.00 €
Montfortaire danse	119.00 €
Entente Sèvre	85.00 €
Tennis St Laurent S/Sèvre	153.00 €
Compagnie écoute s'il pleut Saint Laurent S/Sèvre	119.00 €
Familles Rurales - St Laurent Restaurant Petits Loupiots	285.00 €
Périscolaire St Laurent sur Sèvre	14.28 €
Rugby club Herbretais	17.00 €
Peinturlure	17.00 €
La Malaurentaise Ecole de Musique	34.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>29 562,28 €</b>

### IV VOTE DES TAUX

La refonte de la fiscalité directe locale implique dès 2020 un gel du taux de la taxe d'habitation au niveau de celui appliqué en 2019.

Les taux appliqués en 2019 étaient les suivants :

× Taxe d'habitation	18,77 %
× Taxe foncière (bâti)	18,78 %
× Taxe foncière (non bâti)	48,39 %

Il est proposé des simulations de variation des taux des taxes foncières.

Le conseil municipal procède au vote des taux :

-13 voix pour une augmentation des taux à 5 %

- 2 bulletins blancs

Suite au vote, les taux sont donc fixés ainsi :

-Taxe foncière sur les propriétés bâties : 19,72%

-Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 50,81 %

### **V AFFECTATION DU RESULTAT 2019**

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2019 soit 242 354,93 euros à l'article 1068 en recettes d'investissement.

### **VI VOTE DES BUDGETS (se référer au document ci-joint pour les détails)**

#### **Budget principal**

##### **FONCTIONNEMENT**

<b>Dépenses</b>	<b>Montant</b>
Charges à caractères générales	231 267,00
Charges de personnel	154 818,00
Atténuations de produits	30 450,00
Autres charges de gestion courante	171 501,00
Charges financières	29 667,00
Charges exceptionnelles	5 991,00
Dépenses imprévues	10 000,00
Dotations aux amortissements	34 055,00
Virement à la section d'investissement	170 220,00
<b>TOTAL</b>	<b>837 969,00</b>
<b>Recettes</b>	<b>Montant</b>
Atténuation de charges	12 552,00
Produits des services et du domaine	5 137,00
Impôts et taxes	525 662,00
Dotations, subventions, participations	267 949,00
Autres produits de gestion courante	20 879,00
Produits exceptionnels	5 790,00
<b>TOTAL</b>	<b>837 969,00</b>

## INVESTISSEMENT

Dépenses	Montant
Immobilisations corporelles	91 888,80
Immobilisations incorporelles	300,00
Travaux non affectés à une opération	7 000,00
Opérations	192 252,00
Emprunt remboursement capital	98 252,00
Autres immobilisations financières	23 504,00
Dépenses imprévues	9 000,00
Restes à réaliser 2019	46 171,00
Solde d'exécution N-1	55 107,20
<b>TOTAL</b>	<b>519 754,00</b>
<b>Recettes</b>	
Dotations, fonds et réserves	47 308,07
Subventions d'investissement	25 816,00
Amortissements	34 055,00
Excédent de fonctionnement capitalisé	242 354,93
Virement de la section de fonctionnement	170 220,00
<b>TOTAL</b>	<b>519 754,00</b>

Le budget principal est voté par 15 voix pour

### Budget Lotissement le Bardeau

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses	95 261,00
Recettes	95 261,00
<b>INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses	83 743,00
Recettes	83 743,00

Le budget annexe le Bardeau est voté par 15 voix pour

## **VII CLOTURE COMPTABLE DU LOTISSEMENT LES NEFLIERS**

Les travaux relatifs à la viabilité du lotissement des Néfliers sont entièrement terminés. Il est précisé également que tous les terrains sont vendus et bâtis.

Le Conseil Municipal décide de mettre un terme à toutes opérations comptables concernant le lotissement les Néfliers et de clôturer ce dossier.

## **VII LOCATION « BARNUM »**

Il est envisagé de louer les « barnum » à des particuliers et associations, cette possibilité sera étudiée par la commission en charge du matériel.

Séance levée à 23H45

Prochaine réunion le 09.07.2020